

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www22.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article920>

Les passerelles post bac pro ASSP / DEAS DEAP

- Enseignements professionnels - Filière "sanitaire et sociale" - Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la personne - Documents de cadrage académique -

Date de mise en ligne : lundi 15 décembre 2014

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

Dans le cadre des schémas régionaux des formations sanitaires et sociales, adoptés par l'Assemblée régionale en avril 2014, un des enjeux fort identifié pour la période 2014/2017 est l'enjeu d'insertion des deux nouveaux Bac Pro de la filière sanitaire et sociale.

Par ailleurs, deux arrêtés publiés en mai 2014 prévoient :

- * Des allègements de formation pour les titulaires du Bac Pro ASSP / SAPAT pour suivre la formation d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture (diplômes de niveau V) ;
- * Un minimum de 15% de titulaires de Bac Pro ASSP et SAPAT admis en formation aide-soignant ou auxiliaire de puériculture.

Afin de travailler sur la mise en oeuvre des nouvelles réglementaires, les deux inspectrices de l'éducation nationale des académies de Grenoble et Lyon (Mmes Brun et Petijean) participent au groupe de travail mis en place par la Région depuis mars dernier, associant :

- ▶ ARS / DRJSCS ;
- ▶ Autorités académiques : Rectorats de Lyon et Grenoble / DRAAF ;
- ▶ Représentants des instituts de formation AS / AP ;
- ▶ Services de la Région.

Le courrier ci-joint vous permettra d'informer les élèves de bac pro ASSP.

Information : Le lycée Marie Curie ouvre à la rentrée 2015 (septembre et/ou janvier) des formations IFAS et IFAP en apprentissage, qui seront réservées aux parcours partiels post bac et autres. Informez vos élèves.